

ARRETE du **28 .IIII. 2023**

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 à R.6152-323 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu la proposition de la Déléguée générale de la Fédération hospitalière de France du 26 juillet 2023 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le e) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019, « Membres proposés par la Fédération hospitalière de France », est rédigé comme suit :

Suppléant : M. Quentin HENAFF, en remplacement de M. Mickaël GALY appelé à exercer d'autres fonctions.

Article 2

Le mandat du membre nommé par le présent arrêté prend effet à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du Centre national de gestion

Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD

